Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_218-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, *CARMIGNAC Yannick (suppléant)*, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, *DOTTIN Alain (suppléant),* DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

Conseillers d'agglomération - absents

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**	
Présents	73	
Procurations	08	
Votants	**81**	
Absents	04	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 juin 2026
Secrétaire de séance Guillaume LOUIS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_218-DE

Délibération

DEL2026-06-218 ENFANCE : TARIFS SEJOURS ALSH ET AIDE VACAF

Vu la compétence enfance jeunesse exercée et le projet éducatif porté par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2017 ;

Vu la délibération DEL2023-06-152 du 27 juin 2023 portant sur la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ;

Considérant la modification des aides VACAF (intervalles de quotients familiaux) par la CAF 22 ;

Considérant dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, la mise en place par Guingamp-Paimpol Agglomération de mini-camps et séjours collectifs pendant les vacances scolaires ;

Afin d'encourager le départ en vacances des enfants et des jeunes, la CAF met en place depuis plusieurs années une aide intitulée VACAF AVE. Celle-ci permet aux familles allocataires des Côtes d'Armor avec un quotient familial inférieur à 1 000 € de bénéficier d'une prise en charge d'une partie du coût d'un camp de 2 jours à 15 jours pour un enfant de 3 à 17 ans. Ainsi, selon les tranches définies, la famille pourra bénéficier d'une prise en charge de 40 à 80 % sur le tarif journée.

L'aide VACAF est versée en tiers-payant à l'organisateur du camp, après réalisation du séjour. La grille des tarifs journée est ainsi fixée au regard de l'aide perçue par l'agglomération, elle garantit une progressivité des tarifs en fonction des quotients familiaux des usagers.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de modifier la tarification des séjours ALSH pour les allocataires CAF ainsi :

TARIFS POUR 3-5 ANS

Description	Tranche	Tarif journée sans aide VACAF	Tarif journée extérieur sans aide VACAF	Tarif journée après aide CAF*	Tarif journée extérieurs agglomération après aide CAF* (+15%)
Séjour ALSH Tarif journée 3-5 ans (allocataire CAF)	QF entre 0 et 400 €	30,60 €	35,20 €	6,12 €	7,04 €
	QF entre 401 et 600 €			9,18 €	10,56 €
	QF entre 601 et 750 €			12,24 €	14,08 €
	QF entre 751 et 900 €			15,30 €	17,60 €
	QF entre 901 et 1 000 €			18,36 €	21,12 €
	QF entre 1 001 et 1323 €	21,40 €	24,60 €	21,40 €	24,60 €
	QF > 1 323 €	26,50 €	30,50 €	26,50 €	30,50 €

** QF de janvier 2026 en dessous de 1 000 € aide séjour VACAF (de 40 à 80 % du séjour pris en charge par la CAF sur tarif à 30,60€/journée ou 35,20€/journée si extérieur à l'agglomération).*

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_218-DE

Délibération

TARIFS POUR 6-17 ANS

Description	Tranche	Tarif journée sans aide VACAF	Tarif journée extérieur sans aide VACAF	Tarif journée après aide CAF*	Tarif journée extérieurs agglomération après aide CAF* (+15%)
Séjour ALSH Tarif journée 6-17 ans (allocataire CAF)	QF entre 0 et 950 €	30,60 €	35,20 €	9,18 €	10,56 €
	QF entre 951 et 1 000 €	30,60 €	35,20 €	18,36 €	21,12 €
	QF entre 1 001 et 1323 €	21,40 €	24,60 €	21,40 €	24,60 €
	QF > 1 323 €	26,50 €	30,50 €	26,50 €	30,50 €

** QF de janvier 2026 en dessous de 1 000 € aide séjour VACAF (de 40 à 70 % du séjour pris en charge par la CAF sur tarif à 30,60€/journée ou 35,20€/journée si extérieur à l'agglomération).*

Par ailleurs pour les allocataires MSA, l'aide versée sous forme de chèque ANCV étant étendue aux quotients jusque 885 €, Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération de modifier la tarification des séjours ALSH pour les allocataires MSA ainsi :

	Quotient familial - MSA	A la journée sans aide	
		Tarif Agglomération	Tarif extérieur
Séjour ALSH Tarif journée Allocataire MSA	**QF < 885 €**	26,50 € **	30,50 € **
	QF entre 886 et 1 323 €	21,40 €	24,60 €
	QF > 1 323 €	26,50 €	30,50 €

*** MSA : QF de février 2026 en dessous de 885 € chèques ANCV de 50 € ou 100 € pour la participation à des camps*

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise la modification proposée de la tarification ALSH des séjours.
- Décide de les rendre applicables à partir du 1er juin 2026 pour des séjours à compter de juillet 2026.
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Guillaume LOUIS